



ASSURANCE CHÔMAGE : LA LUTTE CONTINUE ... CONTRE LES LAPSUS DE REBSAMEN !

Lors de la séance du 20 mai des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, la députée Jacqueline Fraysse (SRC) démontre avec plusieurs exemples pertinents que l'accord sur l'assurance chômage est préjudiciable aux demandeurs d'emploi, notamment aux intermittents du spectacle. Elle demande au ministre du travail de ne pas agréer l'accord.

Celui-ci, mal à l'aise, déploie un discours de langue de bois pour justifier l'injustifiable : l'accord consacre en effet une baisse considérable des droits des chômeurs, qu'ils soient intérimaires, travailleurs précaires ou intermittents.

De plus, il cite la Cgt parmi les signataires... C'est raté : la Cgt signera un accord lorsque celui-ci consacrera une amélioration significative des droits. La Cgt combat l'agrément de cet accord, quand d'autres retournent leur veste!

La lutte continue sur le plan juridique comme politique : M. Rebsamen, à défaut de pouvoir assister aux spectacles des festivals d'été dont les équipes refuseront de jouer devant lui, aura du temps pour prendre des cours de diction ... et de courage face au Medef !

Paris, le, 21 mai 2014.

**Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition : son site Internet au www.fnsac-cgt.com - Email : cgtspectacle@fnsac-cgt.com
FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60**